



## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 8 juin 2021

### ORDRE DU JOUR :

<b>A. DELIBERATIONS :</b> .....	3
Affaire n°1 : Participation financière des communes de Monprimblanc et Gabarnac au budget 2021 du RPIC (regroupement pédagogique intercommunal concentré).....	3
Affaire n°2 : Régie de la collectivité – Nouvelles modalités de gestion des espèces.....	3
Affaire n°3 : Décision modificative du budget principal – Opérations d’ordre – équilibrage .....	4
Affaire n°4 : Travaux réfection toiture chapelle Ste Agonie.....	4
Affaire n°5 : Travaux /partie supérieure Calvaire/Tranche optionnelle 1.....	5
Affaire n°6 : Adhésion groupement achats Syndicat Départemental d’Energie Electrique de la Gironde.....	6
Affaire n°7 : Travaux de maintenance- éclairage du stade municipal.....	6
<b>B. DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER</b> .....	7
DIA n° 010 : Vente d’une parcelle au quartier Liloy Nord .....	7
DIA n°011 : Vente d’une maison au 590 lieu-dit Jeanneau, Route de l’Ange .....	7
DIA n°012 : Vente d’une maison au 133 Route de Bertric .....	7
Comptes Rendus de Réunions :.....	7
<b>QUESTIONS DIVERSES :</b> .....	16

### **Présentation en préambule de la résidence services seniors par les dirigeants de IXI :**

Madame le Maire et le Conseil municipal accueillent les dirigeants de la société d'exploitation du site rénové, IXI Résidence :

M. Boudet Président, Mme Bréart Directrice Générale et M. Outin Directeur d'exploitation de l'établissement.

Ce dernier sera composé de 27 appartements allant de 25 à 70 m<sup>2</sup>. L'ouverture est programmée pour le début 2022. Plus qu'un à usage locatif, l'accent est mis sur la notion de service aux personnes âgées.

Pour preuve, l'immeuble comprend 400 m<sup>2</sup> de parties communes (bibliothèque, restaurant, salle polyvalente). Ainsi, il sera proposé aux locataires des services de coiffure, un accompagnement sportif, la restauration le midi sur commande et plus sur demande.

Les appartements sont en accès à la propriété pour investisseurs mais la mise en location se fait exclusivement par IXI.

A ce jour, IXI compte déjà de nombreuses demandes d'horizons différents et parfois lointains preuve que Verdélais a un attrait certain.

Madame le Maire demande quels seront les prix des loyers. A titre d'exemple, M. Boudet évoque un T3 qui sera proposé à 1500 euros hors alimentation. Considérant qu'un couple peut y vivre décemment, il considère que ce prix est bien inférieur au prix du marché et fortement en dessous de celui pratiqué dans les EHPAD.

Dans l'hypothèse de ressources insuffisantes, IXI peut se charger de mettre la maison d'habitation du résident en location afin de lui permettre de compléter ses revenus.

Le personnel sera composé de 3 personnes, astreinte comprise. Il n'y a pas de veille nocturne.

Mme Gestas souligne la qualité de la communication réalisée dans les médias locaux et exprime sa satisfaction que le village dispose d'un tel outil.

**Membres présents :** Madame RIBAUVILLE Maire, Madame SOUBAIGNE et M. CHARRON Adjoints, Mesdames DUTOIT, GESTAS, SINSOU, Messieurs BIAUT, MANENT, POUTAYS, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M.MARTIN qui a donné procuration à Mme RIBAUVILLE

Mme AUCOIN VACHERIE qui a donné procuration à Mme SOUBAIGNE

Mme ERNEST

Mme LOPES

M. DESAGES

M.VINET

### **Approbation du compte rendu du 11 mai 2021 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2021 a été transmis au préalable à tous les conseillers municipaux. Madame Le Maire demande si des observations ou modifications doivent être apportées. En l'absence, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **A. DELIBERATIONS :**

### Affaire n°1 : Participation financière des communes de Monprimblanc et Gabarnac au budget 2021 du RPIC (regroupement pédagogique intercommunal concentré)

Résumé :

Comme les années précédentes, une participation d'un montant de 1000€ par enfant scolarisé à l'école de Verdélais est demandée aux communes de résidence lorsqu'ils sont domiciliés hors commune.

Les communes de Monprimblanc et Gabarnac sont concernées pour l'année scolaire 2020-2021.

Gabarnac compte deux enfants et Monprimblanc compte un enfant soit 3000 € de participation au total.

De ce fait, le Conseil Municipal doit prendre une délibération.

Elle est demandée par le Trésor public afin d'émettre les titres nécessaires pour le budget 2021 du RPIC. (Dernière délibération prise en décembre 2020 pour l'année scolaire 2019-2020)

Proposition soumise au Conseil Municipal :

- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes à ces demandes de participation des enfants de communes hors RPIC.**

Madame le Maire précise qu'il conviendra pour les années à venir de réévaluer ce montant en fonction des coûts réels de fonctionnement du groupe scolaire.

### Affaire n°2 : Régie de la collectivité – Nouvelles modalités de gestion des espèces

Résumé :

Depuis le printemps 2021, le circuit de dépôt et d'approvisionnement en espèces des régies est modifié. La DGFIP a passé un marché national avec la Banque postale qui accueillera désormais les régisseurs. Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les agents territoriaux en charge des régies BC 40000-

régie-n°400003- CARTES POSTALES LIVRES et BC 40003- régie n°403001 - DONS ET LEGS CALVAIRE BASILIQUE ont quitté la collectivité.

Par conséquent, il convient de proposer au Conseil Municipal deux nouveaux régisseurs à savoir :

- Régisseur principal : GUERRY Alexandre
- Régisseur suppl. : MIGNARD Marie-Anne

Ces agents ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter ces nominations
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.**

### Affaire n°3 : Décision modificative du budget principal – Opérations d'ordre – équilibrage

Résumé :

Par courrier en date du 19 mai 2021, les services de la Direction Générale des Finances Publiques nous demandent de procéder à l'équilibre financier sur les chapitres 040 et 042 du budget communal.

Aussi, un modèle de décision modificative du budget a été adressé à la DGFIP et validé par leurs soins afin de résorber ces erreurs.

Aucun impact n'aura lieu sur le budget, ce ne sont que des modifications d'écritures comptables.

Par conséquent, une décision modificative du budget s'impose.

Proposition soumise au Conseil Municipal :

- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

### Affaire n°4 : Travaux réfection toiture chapelle Ste Agonie

Résumé :

Dans un premier temps, il avait été envisagé de procéder simplement à un nettoyage des cheneaux et à la mise en place d'une couverture provisoire sur les deux sacristies de la chapelle.

Après vérification, l'état des toitures a été jugé préoccupant par l'architecte Philippe Leblanc.

Les constatations opérées par l'Architecte nous conduisent à engager des travaux de réfection en lieu et place des travaux provisoires qui avaient été prévus.

L'état des toitures des deux sacristies latérales de la chapelle Sainte Agonie nécessitent une réfection totale (reprise des charpentes, réfection des couvertures en ardoise et ouvrages de zinguerie).

C'est pourquoi, un devis émis par Architecture et Patrimoine d'un montant de 42 077. 50 TTC (travaux + honoraires) a été transmis à Mme le Maire.

#### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter le devis.
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

M. Charron approuve le principe de poursuivre les travaux sur le calvaire mais demande la confirmation que cet engagement ne constitue pas une signature du marché mais l'initiation des démarches de demandes de subventions afin de compléter le financement de l'opération.

Madame Le Maire répond par l'affirmative, il est bien entendu que la commune ne peut pas engager ces travaux sur ses fonds propres uniquement.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.**

## Affaire n°5 : Travaux /partie supérieure Calvaire/Tranche optionnelle 1

### Résumé :

Il a été convenu de prévoir des travaux de restauration sur la partie supérieure du calvaire en tranche optionnelle 1 et d'avoir retenu pour les :

- Lot 1 : Maçonnerie pierres de taille menuiserie bois  
Entreprise TMH pour un montant de 23 327.23 € HT
- Lot 2 : Ouvrages métalliques -feronnerie  
Entreprise TMH pour un montant de 14734.85€ HT
- Lot 3 : Décors sculptés  
Entreprise SOCRA pour un montant de 19800€ HT

Ce qui fait un total de **57 862.08 € HT**

Il convient d'ajouter la somme de **3316.39 € HT** correspondant aux honoraires d'architecte.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette tranche optionnelle.

#### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider la tranche optionnelle 1 relative aux travaux du Calvaire
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Sur ce point également, le Conseil Municipal exprime sa volonté de poursuivre les travaux. Les subventions seront demandées aux administrations.

M. CHARRON précise que la tranche optionnelle 2 pourra éventuellement être engagée dans le cadre du chantier Concordia qui démarre cet été. Dans l'hypothèse d'une exécution même partielle, cela viendra en minoration des travaux de cette tranche.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.**

## Affaire n°6 : Adhésion groupement achats Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde

En date du 10 mai dernier, le Président Xavier Pintat du SDEEG a informé les collectivités territoriales du lancement d'un marché groupé de fourniture (achat et location) de véhicules électriques ou GNV (Gaz naturel) permettant d'accéder à des tarifs préférentiels et attractifs.

- Toutes les collectivités peuvent participer à ce groupement quel que soit le nombre de véhicule de sa flotte.
- L'adhésion à ce groupement est gratuite.
- Pas de frais de participation à ce dit marché en cas de commande.
- Pas d'obligation d'achat.
- Faculté des collectivités adhérentes de louer ou acheter des véhicules sans recourir aux services dudit marché.

Cette adhésion serait éventuellement bénéfique dans le futur dans le cas d'un renouvellement de véhicule pour la collectivité.

De ce fait, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion avant le 2 juillet 2021.

### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider cette adhésion
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.**

## Affaire n°7 : Travaux de maintenance- éclairage du stade municipal

Dans le cadre de la reprise des entrainements et du championnat de Football, un éclairage satisfaisant au stade municipal devra être opérationnel d'ici fin Août 2021.

Des travaux de remplacement de lampes, à minima à l'identique sont nécessaires.

Olivier CHARRON tente de prendre attache avec notre référent au SDEEG pour un remplacement par des Led qui seront moins énergivores.

Aussi, le SDEEG nous a adressé un devis qui solutionnerait le problème d'éclairage actuel, ce dernier s'élève à 5 208.23 € TTC.

### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter le devis.
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.**

## B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA n° 010 : Vente d'une parcelle au quartier Liloy Nord

Maison d'habitation sur une superficie de terrain de 1603 m<sup>2</sup> appartenant à MM. BOURSIER Dominique, Michel et Mme BOURSIER Sylvie

Acquéreur : inconnu Prix :100 €

**Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption**

DIA n°011 : Vente d'une maison au 590 lieu-dit Jeanneau, Route de l'Ange

Maison d'habitation de 85 m<sup>2</sup> appartenant à Mme GRIPPON Laura

Acquéreur : M. MOUCHES et Mme DABADIE Prix :178 500 €

**Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption**

DIA n°012 : Vente d'une maison au 133 Route de Bertric

Maison d'habitation sur une superficie de terrain de 879m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints CHATAIGNE

Acquéreur : M. et Mme MAIZERET Frédéric Prix : 180 000€

**Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption**

## Comptes Rendus de Réunions :

*Compte rendu réunion Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré du 4 juin 2021*

Sur convocation de Madame Le Maire, Présidente du RPIC de Verdélais, Semens et Saint Germain des Graves, les maires et membres de la commission école se sont rencontrés à la mairie de Verdélais le 4 juin 2021.

L'ordre du jour était la dissolution du RPIC.

Madame RIBAUVILLE exprime ses regrets quant à la méthode employée pour communiquer sur la volonté des communes de Semens et Saint Germain. La rédaction d'un communiqué de presse, son envoi aux rédactions locales manquait de tact après tant d'années de travail en commun.

M.CHAUSSIE reconnaît que cette façon de faire n'était pas correcte et il s'en excuse.

Madame RIBAUVILLE pense que malgré un début de mandat plein d'enthousiasme, les élus de Semens et Saint Germain ont manqué d'engagements et d'actions.

Madame RIBAUVILLE précise que cette volonté de dissolution n'est pas partagée par la commune de Verdélais mais qu'elle la soumettra au Conseil Municipal. En effet, il lui paraît difficile (même si le règlement du RPIC impose un accord des 3 communes pour acter la dissolution) de poursuivre une entente et une collaboration dans ces conditions.

Un Conseil Municipal extraordinaire devra être convoqué pour délibérer sur la dissolution avant le 6 juillet 2021.

M. MANENT pense que peu d'enfants des autres communes partiront du fait de la proximité de l'école, des facilités d'accès ainsi que du bon relationnel des parents avec l'équipe enseignante.

### *Point sur le dossier City stade :*

Malgré les sollicitations auprès de services de la Drac pour avis, au sujet de l'implantation du city stade au « potager de l'école », M. Charron invite le Conseil Municipal à autoriser nos services administratifs à rédiger une déclaration préalable.

### **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

#### *COMPTE-RENDU REUNION 02/06/2021 AVEC L'ENTENTE SPORTIVE FOOTBALL A LA MAIRIE DE VERDELAIS :*

Présents pour la municipalité :

- M. DESAGE, Adjoint au Maire en charge des relations aux associations et du sport
- M. GUERRY, Secrétaire Général de la commune de Verdelaïs
- M. CHARRON, Adjoint au Maire

Présents pour l'entente sportive football de Verdelaïs :

- M. CHEKAICK, Président de l'association
- M. LAFAYE, Vice-Président
- M. AUTHIER Dirigeant, entraîneur des U15 U17
- M. MISSUD Dirigeant, entraîneur des séniors

Secrétaire : Olivier Charron

M. GUERRY présente le cadre de cette rencontre initiée par le bureau de l'Entente Sportive en vue d'organiser la reprise des activités post Covid. Cette réunion devra refaire le point sur les problématiques rencontrées par l'association notamment au sujet des équipements.

En préambule, M. DESAGES et M. CHARRON invitent les membres de l'association à faire un bilan d'impact de la crise sanitaire sur les effectifs licenciés ainsi que sur les prévisions de reprise des entraînements et compétitions.

Pour les séniors, M. MISSUD précise qu'il n'y a pas eu de perte d'effectifs, que les entraînements ont repris depuis 2 dimanches et qu'il constate un réel engouement des 29 joueurs pour la reprise.

Pour les U15 et U17, M. AUTHIER précise que les entraînements ont repris en respectant les consignes sanitaires. Séances par groupes de 6 maximum mais pas de compétition pour l'instant.

Pour l'école de football, M. CHEKAICK déplore une perte d'effectif de 10 unités. Il ne compte plus que 20 enfants. Le club compte toujours plus d'une centaine de licenciés et des ententes sont pratiquées avec les clubs de Saint Macaire, Caudrot et Saint Pierre d'Aurillac.

M. LAFAYE précise que les finances du club sont saines, que depuis leur prise de fonction en 2018, les amendes disciplinaires ont fortement baissé signe d'une nette amélioration de l'état d'esprit des joueurs impulsée par l'équipe dirigeante.



M. CHARRON rajoute que le Conseil municipal avait accompagné cet esprit d'initiative en majorant la subvention allouée au club de football, qu'elle demeure inchangée depuis et que pour 2021, toutes les associations du village auront le même niveau d'aide qu'en 2020. Les périodes de confinement et de non-activité ont généré des économies pour les associations du village mais le Conseil municipal n'a pas voulu ajouter à cette période difficile une minoration de son soutien. Cela participe bien évidemment à la bonne santé financière des associations et le conseil s'en félicite.

Concernant le budget 2021 récemment voté par le Conseil municipal, M. CHARRON informe l'association que le projet de terrain synthétique étudié et présenté en commission le 4 novembre 2020 a été débattu lors de la commission finance. Le reste à charge pour la collectivité étant de près de 150 000 euros, le Conseil municipal n'a pas inscrit cette dépense pour 2021. M. CHARRON précise même qu'avec le niveau d'aide actuel, cette position pourrait perdurer pour l'année suivante.

M. AUTHIER réagit et considère que ce reste à charge peut encore évoluer, qu'il faut également intégrer le réemploi de fonds issus de la cession du terrain d'entraînement, que les frais d'entretien de cet équipement seraient minorés par rapport à aujourd'hui et que la situation post covid pourrait être une opportunité d'octroi de nouvelles aides et/ou d'aides majorées. Pour cela il faut une volonté politique de porter ce projet.

Sur la question du réemploi de fonds, M. CHARRON rappelle que cette option est possible mais que techniquement le terrain doit être inscrit dans notre futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). A ce jour, ce PLUi est sur le point d'être approuvé. La commune n'a pas intégré ce lot dans un zonage compatible d'abord parce que les travaux du document étaient très avancés au moment de l'initiation de la discussion sur le projet et enfin et surtout car ce document d'urbanisme est soumis à des « quotas » en termes d'accueil de population et par conséquent de constructions. En clair, les terrains classés AU (A urbaniser) étaient déjà tous pourvus dans le village et nous avons dû nous battre pour les maintenir.

Sur la question de la volonté politique, M. DESAGE informe qu'il a été avec Mme SINSOU l'initiateur d'une action pour la création d'un city stade et que le Conseil municipal a validé ce choix d'investissement pour 2021. A titre de comparaison, le reste à charge pour la commune est autour de 15 000 euros soit moins de 20% du coût de l'opération. Cet équipement au cœur du village pourra être utilisé par les écoliers. En revanche, l'utilisation du terrain synthétique réalisé au stade par l'école serait impossible en termes de déplacement des élèves (école-stade).

Il précise qu'il ne faut en aucun cas faire un lien entre le projet city stade et le terrain synthétique. Le city stade présentera une multiplicité de disciplines, hand Ball, basket Ball, ce ne sera pas qu'un « terrain de foot » et les familles y auront également accès.

Les membres du bureau de l'association expriment leurs regrets face à ce choix de non-investissement. Le terrain synthétique participerait également à l'attrait pour le club et la commune. Aujourd'hui, le niveau « qualitatif » de l'équipement proposé à Verdélais n'est pas vecteur d'un afflux de joueurs au contraire.

M. GUERRY présente ensuite un à un les points listés par le club au sujet des équipements, objet de cette rencontre :

#### Eclairage :

M. CHARRON présente un devis du SDEEG (syndicat d'énergie électrique de Gironde) pour plus de 5000 euros. Il sera demandé au syndicat un chiffrage optionnel pour 5 lampes Led afin de comparer avec le produit proposé en remplacement. M. AUTHIER s'inquiète pour la reprise à la rentrée. En effet le Conseil municipal ayant lieu le 8 juin, il n'est pas certain que cette décision puisse être prise à temps.

M. GUERRY lui répond qu'il y aura également un Conseil Municipal en juillet au cas où cette décision ne serait pas prise. Cet éclairage devra être opérationnel fin août 2021.

- Main courante :

M. CHARRON confirme que le Conseil Municipal a validé ce choix d'investissement en 2020 et que cet équipement est livré et disponible. M. LAFAYE s'étonne de ne pas en avoir été informé. M.CHARRON lui rappelle que dans le cadre de la pose par l'association, une attestation avait été demandée à chacun des participants. Ceux-ci l'avaient fournie or notre assureur nous alerte sur le fait que ce type d'attestation rattachée à un contrat habitation est une RC (responsabilité civile) et que par conséquent elle couvre les dommages aux tiers et non les blessures à « soi-même ». Par conséquent, considérant que la piste de la décharge ne convient pas à la Mairie, il faut que l'association se rapproche de son assurance afin de couvrir une partie de ses membres dans le cadre d'une action ponctuelle.

M. AUTHIER demande si dans le cas d'un accident ultérieur à la pose, l'association pourrait être mise en cause. M. CHARRON répond que la main courante pourra faire l'objet d'une vérification par un bureau de contrôle de sorte à valider sa conformité de mise en œuvre. Il conviendra pour cela d'avoir bien évidemment des critères de mise en œuvre au préalable.

- Buvette et Club House :

M. LAFAYE informe qu'à la suite des cambriolages, des travaux de remise hors d'eau ont été entrepris mais qu'une serrure demeure cassée.

M.GUERRY demande qu'un courrier lui soit transmis pour signaler le dommage au club House afin de faire une déclaration auprès de notre assurance.

- Tribune désaffectée :

Elle est toujours en très mauvais état. Les tôles sont mal fixées, l'accès y est dangereux pour aller chercher les ballons. La Mairie dispose d'un diagnostic amiante qui signale une présence en faible quantité (plaques fibres ciments). Cette présence ne présente pas de risque pour les personnes qui passeraient à proximité mais cela impose une action par une entreprise spécialisée. Une sollicitation d'entreprise sera réinitiée.

M.LAFAYE précise que le club a initié une action avec un avocat afin de connaître leur responsabilité en cas d'accident. Celui-ci avait proposé de mettre en œuvre une action juridique à l'encontre de la commune mais le club n'a pas voulu y donner suite.

M.CHARRON s'insurge contre cette action. Il rappelle que lors de la dernière commission de sécurité du district, la tribune présentait déjà un danger (peut-être plus encore qu'aujourd'hui puisqu'il y avait encore la charpente) et le terrain avait reçu un avis favorable car le public n'avait pas accès à celle-ci. En effet, l'angle de la billetterie étant fermé, la commission avait demandé que des chaînes soient installées au bout de la main courante côté vestiaire. Cet aménagement a été réalisé en régie par les services techniques. Ainsi, personne ne pouvait être à proximité de la tribune. Si une telle action juridique devait être engagée, la réponse municipale serait très ferme avec le respect strict des conclusions de la commission du district et par conséquent plus d'accès à la buvette.

Abris entraîneur terrain d'entraînement :

Ils sont dégradés et présentent un risque de coupure avec les lambeaux de plexiglass. Les services techniques les déposeront.

Adoucisseur et douches :

Une entreprise de plomberie locale sera sollicitée pour changement des colonnes défailantes et la réalimentation en sel de l'adoucisseur.

#### Pare ballon côté route départementale :

Le grillage n'est plus attaché correctement et un support métallique est cassé. Les services techniques ayant un habilitation nacelle seront sollicités afin d'envisager cette réparation.

Considérant qu'au regard du district, seul le terrain d'honneur est contrôlé, M. LAFAYE s'inquiète de la couverture par les assurances du club et de la fédération dans l'hypothèse d'un accident sur le terrain d'entraînement. M.CHARRON et M. DESAGES l'invitent à clarifier cette question. La municipalité met à disposition un équipement sportif, elle a la responsabilité de l'équipement mais pour ce qui est de la pratique sportive, il semble que le club serait responsable

#### *COMPTE RENDU REUNION 04/06/2021 VISITE COMPLEXE SPORTIF JEAN POUTAYS*

#### Présents pour la municipalité :

- M. GUERRY Secrétaire Général de la commune de Verdélais
- M. TASSONI Jean Pierre responsable services techniques
- M. CHARRON Adjoint au Maire

#### Artisan Présent convoqué :

- M. SIEGEL Dominique pour les travaux de plomberie

#### Secrétaire de séance : Olivier Charron

Cette rencontre initiée par M. CHARRON à la suite de la réunion du 2/06/2021 avec l'entente sportive doit permettre d'évaluer les missions réalisables par nos services techniques et de demander un devis pour les désordres de plomberie dans le vestiaire du Football.

#### Garage :

Le garage situé à côté de la salle omnisport est mesuré, il devrait permettre d'accueillir la main courante afin qu'elle soit stockée sur place jusqu'à la pose.

#### Vestiaire :

Il est ensuite procédé au comptage des douches défailantes dans le vestiaire. Elles sont au nombre de 6 (obturées ou hors d'usage). Un robinet de lavabo est à resceller et il convient de changer un tuyau d'alimentation sur les robinets extérieurs et de prévoir un robinet de purge pour la mise hors gel. Ces travaux seront chiffrés par l'entreprise SIEGEL Dominique. Il est à noter que l'état de propreté du vestiaire est médiocre et que les siphons de douches sont déposés, ce qui génère une forte odeur d'assainissement.

#### Tribune :

Ensuite, une évaluation du danger de la tribune désaffectée est réalisée. Celle-ci est recouverte à même les sièges d'une couche de tôles. Celles-ci sont dans l'ensemble correctement vissées. C'est sur un second dispositif de tôles en appui sur la fresque en façade et sur les autres tôles à l'arrière que le danger semble manifeste. En effet, la visserie est défailante ou manquante et cet équipement semble mobile. En accord avec M. TASSONI, M. GUERRY lui propose de déposer cette ossature ainsi que le reste de la fresque qui peut retenir les ballons et ainsi tenter quelqu'un de les récupérer. Cette opération sera donc réalisée par nos services techniques en veillant à ce que le local électrique

demeure hors d'eau. Cependant, de l'avis de tous, il convient de poursuivre les sollicitations pour engager une démolition totale de la tribune.

#### **Cheminement périphérique :**

M.CHARRON constate qu'à côté de l'angle de la billetterie il y a un tronçon de grillage rigide. Celui-ci correspond exactement à celui qui permettait d'obturer le cheminement piéton dans l'angle de la billetterie conformément aux exigences de la commission de sécurité du district. Cette barrière devra être remise en place.

#### **Pare-ballon et mur d'enceinte :**

Le mur d'enceinte côté route départementale présente une travée très abimée. Considérant qu'il sera difficile de retrouver et d'insérer les mêmes panneaux en lieu et place, M. GUERRY propose de coffrer et couler du béton de la même manière qu'une réparation déjà réalisée à côté. Pour ce qui concerne le grillage pare-ballon, la nacelle devra être louée afin de les accrocher. A noter également qu'un mât métallique est cassé. Il devra être manchonné ou bien remplacé.

#### **Abri joueurs - entraineurs terrain d'entrainement :**

Selon les remarques et doléances des dirigeants du club de Foot Ball, ceux-ci présentent un danger de coupure lié à la dégradation avancée des plaques de plexiglass qui les composent. En effet, ces plaques sont bien dégradées et coupantes. M.TASSONI viendra les déposer et veillera à poncer et/ou meuler toutes les parties présentant une aspérité. M. CHARRON fait remarquer que cette opération doit représenter un travail d'une heure environ et que cette action aurait pu être engagée par les dirigeants. Selon lui, la dotation au club avait été majorée dès la prise de poste du nouveau bureau parce que celui-ci manifestait une volonté à exécuter les petits travaux d'entretien. Force est de constater que cet engagement est aujourd'hui bien désuet.

#### **Club House :**

Faute de clé, nous n'avons pas pu y rentrer. Au demeurant, il semble en ordre depuis la fenêtre extérieure.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SIEGEL pour la fourniture et la pose de 6 colonnes de douches ainsi que la mise en place d'une purge pour mise hors gel du robinet extérieur. Ce devis s'élève à 2 060 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### *Rencontre PPA DDTM 19/05/2021 :*

Suite aux observations des services de la DDTM du 09/04/2021 dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, Madame le Maire et M. Charron se sont rendus à la CDC du sud gironde pour y rencontrer les services de l'état (représentés par Messieurs Choren et Airoldi) en présence du bureau d'étude Citadia.

Il s'agissait donc d'expliquer les choix et orientations des zones dites en extension c'est-à-dire les OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

L'OAP n°1 qui concerne la propriété communale au terrain « la croix » est maintenue avec modification des caractéristiques de zonage. La structure bocagère périphérique est préservée, la partie sauvage au sud autour de la construction est également inscrite en zone naturelle.

Considérant que la commune a la maîtrise foncière de cette unité et qu'aucune pression ne lui est imposée à exécuter rapidement, M. Choren invite Mme le Maire à prendre le temps de la réflexion au sujet de l'orientation de ce terrain. Si l'orientation commerciale est écartée au titre que la voie communale d'accès est de calibre insuffisant, une mixité artisanat / habitat pourrait être étudiée. Ainsi, M. Choren propose que cette zone soit classée en zone urbaine avec la mention « reconversion de friche » au lieu de AU. Madame le Maire en informera le Conseil municipal pour avis. L'OAP n°2 a été abandonnée suite à la rencontre avec M. Mercier (UDAP33) en septembre 2020 au titre qu'il s'agit d'une zone naturelle remarquable avec vue sur la vallée de la Garonne. L'OAP n°3 est maintenue en l'état. En effet, elle est insérée dans un milieu très urbain autour du complexe sportif. Cette zone ne présente pas d'enjeu environnemental.

Le Conseil Municipal valide ces choix et orientations à l'unanimité.

#### Ecole de musique de la CDC :

Mme Gestas rapporte que les effectifs sont en baisse. Celle-ci n'est en rien en lien avec le contexte sanitaire.

En effet, pour des raisons budgétaires, la CDC (Communauté de Communes) a souhaité que les élèves adultes ne soient plus pris en charge par la collectivité. C'est ainsi que le nombre des élèves a diminué.

#### Maison de Santé :

Madame le Maire a participé à une réunion de présentation du projet Ange gardien qui pourrait faciliter un agrément de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en faveur de la création d'une maison de santé sur le terrain jouxtant le collège de Pian sur Garonne.

#### Plan de Sauvegarde des biens culturels : (Compte rendu écrit par M. Martin)

M. Martin a rendez-vous avec Emma le 14 juin pour déplacer les œuvres en mauvais état avec les recommandations de Laura Hubert (régisseuse).

Il conviendrait que nous puissions commander du papier de soie. M. l'Abbé Slaiher et M. Dubosc seront informés.

M. Martin propose d'étudier le coût de la restauration des tableaux. Eventuellement, nous pourrions utiliser l'enveloppe destinée à la mise en place du sentier d'interprétation pour effectuer les restaurations les plus urgentes. En effet, il convient de continuer d'approfondir le sujet du sentier d'interprétation (création des contenus etc....) et de prévoir une mise en place pour 2022 ou 2023.

Madame le Maire ajoute que le travail présenté par Emma Catelino a permis de classer 40 œuvres prioritaires. 20 sont dans la basilique et 20 dans le musée. Ces œuvres sont ensuite classées en 2 sous-groupes. Ainsi 10 sont prioritaires 1 et 10 autres prioritaires 2.

Elle propose que les œuvres soient stockées dans la salle Toulouse Lautrec en cas de sinistre.

#### **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

M. Caumont alerte sur les piquages électriques nombreux dans la basilique.

M. Poutays fait le lien avec un rapport électrique Apave récent qui dénombre plusieurs anomalies.

M. Charron précise que l'entreprise électrique FIDELEC a été reçue le 25/05/2021 pour établir un devis de réhabilitation électrique de l'ancien bâtiment de la Douane entre le Musée et la Mairie et que cette entreprise a également été destinataire de ce rapport. Tout comme ceux du groupe scolaire et de la cantine mais que nous n'avons toujours pas de retour de devis malgré les relances.

*Site internet : (Compte rendu écrit par M. Martin)*

Nous avons eu rendez-vous lundi dernier avec Patrick Petel (webmaster que nous avons engagé pour la refonte du site) et M. Guerry. Nous avons contacté Gironde numérique pour qu'ils lui donnent l'accès au site actuel. Nous restons "hébergés" sur les serveurs de Gironde numérique ce qui nous donne la gratuité de l'hébergement du site. M. Petel a commencé la création et revient vers nous avec des propositions graphiques. M. Guerry a fait part des besoins administratifs que doit procurer le site aux usagers.

*Chantier Participatif : (Compte rendu écrit par M. Martin)*

Le prochain chantier participatif aura lieu dimanche 4 juillet entre 9h et 12h. Il consistera à nettoyer la maison du gardien au Calvaire afin de prévoir la venue du chantier Concordia au mois d'août. Tout est organisé avec le CVLV ainsi qu'avec le Sanctuaire. Selon le nombre de participants, nous pourrions aussi continuer le défrichage de la partie sommitale du Calvaire ainsi que d'autres menus travaux.

*Concordia : (Compte rendu écrit par M. Martin)*

Une réunion publique aura lieu le jeudi 1er juillet 2021 à 19h à l'Hostellerie Notre Dame pour présenter l'association ainsi que le projet. Les invitations seront envoyées prochainement. C'est Clémence Tauzin (en service civique pour le CVLV) qui s'occupe de la mise en place de cette réunion qui se tiendra dans le préau de l'hôtellerie Notre Dame dans la mesure où le sanctuaire est partenaire via le prêt de la maison du Calvaire.

*Journée du patrimoine septembre : (Compte rendu écrit par M. Martin)*

M. Martin a reçu une demande de mise en place d'une exposition pour le Week end des journées du patrimoine de l'association CRES (Club de Recherches et d'Explorations Souterraines). Ils ont mené leurs recherches sur Verdélais et ont l'intention de faire une petite exposition photographique suivie d'une conférence pour présenter les particularités locales (lavoir de Mouchac, grotte des Guyonnets, grotte de Rochecave...).

M. Martin propose de mettre à disposition la salle Lautrec pour l'occasion puisque les travaux de la bibliothèque devraient être terminés en Août.

*Travaux chapelle Sainte Agonie : (Compte rendu écrit par M. Martin)*

La fondation du patrimoine (suite à la dépose de candidature à la mission patrimoine de Stéphane Bern) a souhaité obtenir de plus amples informations afin de faire avancer notre dossier. Le but est de faire financer le reste à charge de la commune (ou du moins une partie) pour la tranche concernant la partie sommitale du calvaire ainsi que pour la toiture de la chapelle de la Sainte Agonie. Pour ces travaux, il a été précisé que la commune n'a pas encore fait de demande d'aide (ce qui est

préconisé pour une demande à la fondation du patrimoine). Elle nous propose de mettre en complément du dossier, une demande de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

M. Martin propose de prendre contact avec le service qui mettra en place cette campagne.

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT CDC :

Madame Soubagné et M. Poutays ont assisté à cette réunion et rendent compte de leurs travaux. L'ordre du jour portait sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Le diagnostic date de 2018. Le document permettra de se projeter à l'horizon 2030-2050.

Le bilan du diagnostic démontre que l'habitat, les transports et les déplacements, l'agriculture et l'industrie concentrent l'essentiel des besoins énergétiques du territoire. Les transports et les déplacements sont les premiers postes de dépenses.

Afin de définir le projet de territoire, il convient de se positionner sur le choix d'importation d'Énergie et/ou sur une production locale. Plusieurs pistes sont évoquées, le photovoltaïque et l'hydraulique sur la Garonne et le Ciron.

Les actions pourraient s'orienter vers la rénovation énergétique de l'habitat ainsi qu'en faveur du développement de la méthanisation des matières végétales.

Un cadastre solaire sera également mis en place afin de connaître le potentiel de production de chaque construction du territoire.

#### CONTROLE DES HYDRANTS :

M. Poutays a accompagné l'entreprise sous-traitante de la Sogedo le 7 juin 2021 pour la réalisation de ce contrôle. Il précise que cette intervention a duré une matinée alors que 2 jours étaient initialement prévus.

Nous attendons maintenant le rapport.

#### COMPTE RENDU DE REUNION APS 03 juin 2021 :

M. Vinet et M. Charron ont reçu M. de la Seglière, directeur de la société APS qui est désormais notre interlocuteur commercial.

En marge des dysfonctionnements de nos alarmes qui datent de 2008 (Mairie et cantine notamment), M. Vinet précise qu'avec la fin de l'utilisation des fils de cuivre en 2023, notre renouvellement matériel est nécessaire.

M. de la Seglière présente les nouveaux produits installés par sa société. Désormais, la collectivité n'est plus propriétaire de l'équipement puisque celui-ci fait partie du pack location + télésurveillance.

Il produira un devis pour les trois bâtiments à protéger (Mairie, Cantine, Musée). Il précise qu'avec l'évolution du matériel, l'évolution tarifaire est modérée même avec l'intégration de la location.

Dans un second temps, un autre RDV sera pris avec cette société afin d'étudier la connectivité internet de la caméra installée à Bertric. Cela permettra une consultation à distance sans être soumis aux horaires d'ouverture de l'Alsh.

Un devis sera également demandé pour vidéo-surveiller le site du Luc. Celui-ci étant dépourvu de connexion internet, M. de la Seglière précise que des antennes relais peuvent être installées entre le Luc et la Mairie et que ce système donne de bons résultats pour une consultation à distance.

#### DIVISION D'UNE MAISON D'HABITATION EN 5 LOGEMENTS ROUTE DES PELERINS :

Suite à la vente de la maison d'habitation de la famille Baillot entre le lotissement l'Orée des vignes et le sommet de la côte de la route des pèlerins, Madame le Maire et M. Charron expliquent au Conseil Municipal qu'il conviendrait de structurer un argumentaire pour refuser ce projet au motif que la sortie sur la voie départementale est dangereuse à cet endroit. De surcroît, l'importance du nombre de lots créés accentue encore plus les risques.

En concertation avec notre Conseil Municipal, le service ADS (autorisation du droit des sols) de la Communauté de Communes, les élus espèrent pouvoir s'opposer à ce projet.

**Le Conseil Municipal approuve cette démarche à l'unanimité** considérant que l'accès du lotissement l'orée des vignes en aval de celui projeté présente déjà un danger au regard de la proximité du sommet de côte et du manque de visibilité.

#### SERVICE CIVIQUE :

Madame le Maire et M. Guerry ont reçu M. Aucoin au sujet de son projet professionnel.

Le service civique ne leur semble pas être « l'outil » adapté à son profil et à son projet.

Un PEC (parcours emploi compétences) semble être plus approprié.

Un échange se poursuivra avec lui afin d'étudier les possibilités d'accord.

#### PONT DE ROCHECAVE :

M. Charron a reçu l'entreprise DUPORGE le 8/06/2021 pour établir un devis de construction et de pose d'une rambarde sur le pont de Rochecave.

Il précise que dans le cadre de la réalimentation en eau de la maison au milieu du bois (propriété du Château de Vertheuil), un tuyau isolé a été posé en encorbellement du pont et que celui-ci est particulièrement disgracieux.

## QUESTIONS DIVERSES :

#### DEVIS REPARATION FOURGON MASTER :

Madame le Maire présente un devis de réparation pour le fourgon Renault Master des services techniques. Il s'agit du changement de la boîte à vitesse pour 1371.59 euros TTC. A noter qu'il y a une partie prise en charge par le constructeur.

**Le Conseil Municipal approuve cette dépense à l'unanimité.**

#### SITE DU LUC :

Des dégradations ont été commises. La chaîne interdisant l'accès au pré a été coupée. Le portique a été forcé et la serrure cassée.

M. Charron relate son entretien avec M. Mauroy au sujet des incivilités nombreuses sur cet espace.



Sans lien avec celles-ci, il présente un projet d'implantation de potelets au droit de l'habitation de M. Mauroy afin d'empêcher l'engagement des véhicules dans l'impasse jusqu'au plot existant près du moulin. Ainsi, le passage piéton resterait libre mais les véhicules ne pourraient plus stationner devant chez lui car cela est source de conflits.

M. Charron précise que cette solution est réversible si elle ne donnait pas entière satisfaction.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Les services techniques réaliseront cette implantation.

#### *VIDE GRENIER DU 6 juin 2021 :*

Le vide-greniers organisé par Festi Verdélais a été une réussite, Mme Soubagné rapporte que 57 exposants étaient présents. M. Manent et le Conseil Municipal félicitent les organisateurs pour cette journée festive.

Seul bémol, la fréquentation fut tellement importante dépassant les espoirs des organisateurs que le stationnement a été parfois désorganisé. En effet, on peut penser qu'après plus d'une année de confinement et de restriction, chacun était impatient de retrouver un peu de « vie normale » par cette belle journée ensoleillée.

#### *SIGNALEMENT RASSEMBLEMENTS NOCTURNES AU MOULIN :*

Madame Dutoit précise que des rassemblements ont régulièrement lieu au Calvaire / Moulin et que des feux sont allumés.

Une discussion se poursuit sur des possibles trafics sur ces espaces. Les Services de Gendarmerie nous assurent y faire régulièrement des rondes.

#### *ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DU 20 ET DU 27 JUIN 2021 :*

Madame le Maire rappelle à tous les Conseillers municipaux que 2 scrutins se tiendront les 20 et 27 juin et que la mobilisation massive des Elus est nécessaire au bon fonctionnement des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06